*Thème de la fiche*

**Entretien des pistes cyclables**

**Le Chesney – 20/05/2021**

En complément des envois sur les vitesses de déplacements : est-ce que l’un d’entre vous a des préconisations / un programme / fréquences spécifiques sur le nettoyage des pistes cyclables ?

Dans mes recherches je suis principalement tombé sur des sites d’usagés ou de sociétés, axés sur le volet juridique du « non-nettoyage ». Mais pas grand-chose sur la mise en pratique.

**Paris – 21/05/2021**

Vous trouverez en PJ un guide que nous avons réalisé sur le sujet.

- Fréquence : Elle est à adapter en fonction du renouvellement de souillures.

- Moyens à utiliser : Majoritairement des balayeuses de trottoirs (pour les pistes) avec un gabarit adapté.

- Vitesse d’avancement : Vu qu’une balayeuse travaille entre 4 et 6 km/h pas réellement de problèmes car les vélos vont toujours plus vite.

À noter que la mécanisation des pistes / bandes cyclables est permise par le code de la route.